

Date de convocation : 24/05/2022	DEPARTEMENT DE LA HAUTE-LOIRE COMMUNE DE DUNIERES DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
---	--

Le trente mai deux mille vingt-deux à vingt heures.

Le Conseil Municipal de la Commune de DUNIERES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Pierre DURIEUX, maire.

Présents : Corinne BEAL, Nelly BEAULAIGUE, Florian CHAUDIER, Dimitri CLOT, Hélène DREVET, Pierre DURIEUX, Pascal GOUY, Jean Paul GRANGE, Fabienne MANOHA, Catherine MARCON, Pierrick MARCON, Pascale MERLE, Isabelle MEYNET, Christophe MOULIN, Emeline MOUNIER, Marie-Laure OUDIN, Eric PARRAT, Thierry SABOT, Patricia SOUCHON, Robert VALLAT.

Excusés : Cédric BROUSSARD (pouvoir à Emeline MOUNIER), Fanny MOURIER (pouvoir à Thierry SABOT).

Absente : Colette MORIN

Madame Catherine MARCON a été désignée secrétaire de séance.

OBJET DE LA SEANCE : Vente de biens de section à Faurie

DCM 20220530-17

Vu l'article L2411-16 du CGCT qui indique « Lorsque la Commission Syndicale n'est pas constituée, le changement d'usage ou la vente de tout ou partie des biens de la section est décidé par le Conseil Municipal statuant à la majorité des électeurs de la section convoqués par le maire dans les six mois de la transmission de la délibération du Conseil Municipal. »

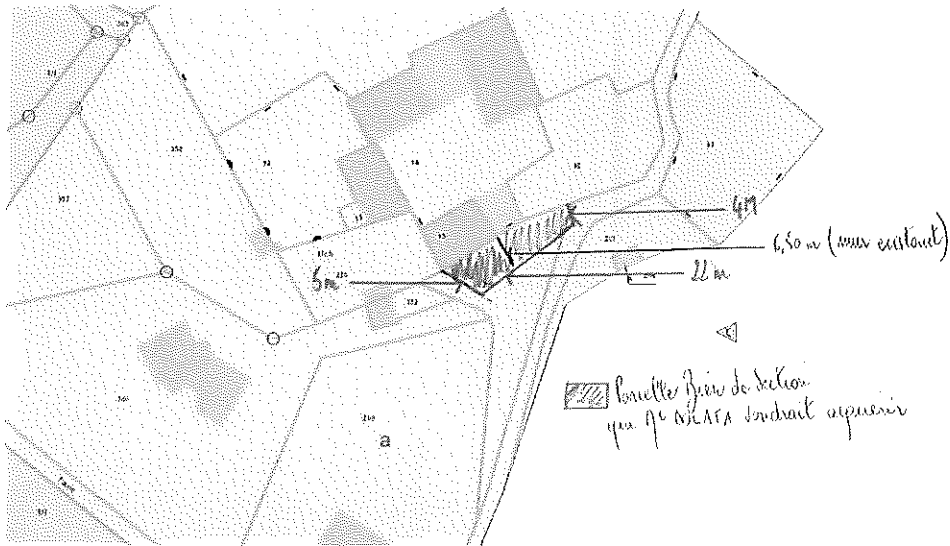
Considérant la demande présentée par Monsieur DOLATA Serge souhaitant acquérir la parcelle AR n°206 p (130 m²) située devant sa maison et appartenant à la section de Faurie, afin de lui permettre de donner de l'aisance à sa propriété en vue notamment de la création d'une terrasse.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Approuve le projet présenté par Monsieur Le Maire ;
- Fixe le prix de vente à 3000 € pour la parcelle AR n°206 p ;

AR Prefecture

043-214300873-20220530-DCM20220530_17-DE
Reçu le 16/06/2022
Publié le 16/06/2022



- Dit que les frais de notaire et de géomètre seront à la charge de l'acquéreur ;
- Autorise Monsieur Le Maire à procéder à la convocation des électeurs.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme,
Le Maire,



AR Prefecture

043-214300873-20220530-DCM20220530_17-DE
Reçu le 16/06/2022
Publié le 16/06/2022